

tiendrait pas compte de l'opposition manifestée par les provinces. Tels ont été les propos que m'a tenus M. Pym.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1425)

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

LES OBLIGATIONS CONTRACTÉES PAR LES PROVINCES AUX TERMES DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Il y a environ cinq ans, le gouvernement a annoncé qu'il abandonnait le programme à frais partagés à parts égales pour les services médicaux, programme qui visait à assurer que pour chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral pour défrayer une province de ses frais médicaux, le gouvernement provincial paierait lui aussi un dollar. A l'époque, le premier ministre avait dit qu'il était prêt à parier que les provinces assumeraient leurs obligations. Nous lui avons dit que nous n'aimions pas parier là-dessus. Je viens tout juste d'obtenir copie de l'étude que le gouvernement a effectuée et qui démontre que le gouvernement a perdu son pari.

Étant donné que la participation fédérale aux services médicaux des provinces a augmenté de 12 p. 100 environ au cours des cinq dernières années, alors que celle des provinces a en fait diminué de 13 p. 100—ce qui donne lieu à toute sortes de procédés qui ruinent notre régime d'assurance-maladie, notamment la facturation supplémentaire, le désengagement, la hausse des primes et même la faillite des hôpitaux—quand le ministre prendra-t-il des mesures pour s'assurer que les provinces remplissent leurs engagements fondamentaux à l'égard de notre régime d'assurance-maladie?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Étant donné les élections imminentes en Ontario, madame le Président, j'estime que le moment serait mal choisi de discuter de ces questions très importantes. Je m'étonne que le chef du Nouveau parti démocratique ait attendu cinq mois après la publication du rapport de M. le juge Hall pour poser cette question. A mon avis, les députés de tous ces partis qui croient que notre régime d'assurance-maladie est le meilleur programme pour les Canadiens devraient accueillir favorablement les recommandations du juge Hall.

M. Broadbent: Madame le Président, après cinq mois, les réponses du ministre ne sont pas améliorées. Le député de Winnipeg-Birds Hill tente depuis des mois d'obtenir du ministre des réponses franches au sujet des recommandations de ce rapport.

Je le répète, je viens de recevoir un exemplaire de ce document du gouvernement fédéral. Fort à propos, le ministre cite l'Ontario en exemple. Ce document révèle que, de toutes les provinces, l'Ontario est la plus avare de ses contributions au titre des soins de santé. Étant donné que les contributions fédérales au régime d'assurance-maladie de l'Ontario se sont accrues de 26.4 p. 100 depuis cinq ans, tandis que les dépenses du gouvernement Davis ont effectivement fléchi de 64 p. 100, quand l'honorable représentante prendra-t-elle des dispositions

afin de s'assurer que Bill Davis applique un régime d'assurance-maladie universel en Ontario?

Mme Bégin: Madame le Président, le député devrait être parfaitement au courant de la diminution des investissements provinciaux au titre des soins de santé. J'inclus également le gouvernement de la Saskatchewan parmi ces gouvernements. Je répondrai au député en lui posant une question: Veut-il que je suspende les paiements à l'Ontario ce qui ne manquerait pas de bouleverser les services? Veut-il que j'agisse ainsi immédiatement et croit-il que telle est la solution?

● (1430)

M. Broadbent: Je soupçonne que le rapport n'a été publié qu'il y a quelques jours ou quelques semaines. De fait, il indique que deux provinces ont augmenté leurs dépenses, en l'occurrence l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais revenir aux principes de base de ce régime et je voudrais pour une fois que madame le ministre dise les choses comme elles sont puisqu'elle a parlé de façon générale de sa préoccupation à l'égard de l'assurance-maladie.

Quand la loi sur les soins médicaux a été adoptée par le Parlement il y a bien des années, elle s'appuyait sur cinq principes fondamentaux qui sont en train de s'effriter dans la plupart des provinces du Canada. Je voudrais demander à madame le ministre quand elle compte présenter à la Chambre une mesure stipulant que les provinces doivent dépenser un dollar au titre de l'assurance-maladie pour chaque dollar qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral à cette fin.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Nous connaissons tous les droits et les attributions des provinces dans le domaine de la santé. Le rapport du juge Hall signale que si le gouvernement fédéral prenait à la légère la seule mesure qu'il peut prendre, soit retenir les versements mensuels aux provinces qui ne respectent pas les cinq conditions du régime d'assurance-maladie relativement à l'accessibilité du régime, et ainsi de suite, cela perturberait les services médicaux. Le juge Hall a déclaré expressément que cette question doit être réglée par les provinces.

M. Broadbent: Et vous-même, qu'en pensez-vous?

Mme Bégin: Le député devrait téléphoner à M. Cassidy et lui demander d'organiser une campagne à ce sujet en Ontario.

M. Broadbent: Nous le ferons certainement.

* * *

LA CONSTITUTION

LA PROMESSE DE FAIRE ADOPTER LA RÉOLUTION PAR LE PARLEMENT BRITANNIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je veux en revenir aux instances que les représentants de notre gouvernement ont faites au gouvernement britannique. Mais d'abord, je signalerai simplement qu'une fois de plus, le premier ministre n'a pas été tout à fait franc avec nous. Il n'a pas lu au complet le paragraphe du communiqué de la *Presse canadienne* où l'on peut lire que le premier ministre Margaret Thatcher: